

Commune de LAILLY EN VAL  
PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 16 décembre 2013

Nombre de conseillers

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 18

Qui ont pris part à la délibération : 15

Puis à partir de 19h45, arrivée de M. PIEDALLU : 16

Date de convocation : 12 décembre 2013

Date d'affichage : 12 décembre 2013

Présents : M. Y. FICHOU, Mme J. BORE, M. S. BRETON, Mme Y. CORVISY, M. G. DAUBIGNARD, Mme P. DION, Mme G. GILLES, Mme M. JULLIEN, M. P. LECAS, Mme M. PELLETIER, M. P. PICHON, M. J. PIEDALLU, Mme F. PROUST, M. G. RENAUD, Mme N. TOURNOIS

Procuration(s) :

M. S. GAULTIER a donné procuration à M. S. BRETON

Absent(s) excusés : M. Ph. ROULLIER, Mme M. VALLET

Président : M. Y. FICHOU, Maire

Secrétaire de séance : Mme G. GILLES

**Ordre du jour** :

1. Procès-verbal de la séance du 7 novembre 2013
2. Tarifs 2014
3. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour les nouveaux locaux périscolaires
4. Participation de la commune à la protection sociale complémentaire des agents
5. Enquête publique voiries et chemins communaux
6. Servitude ERDF
7. Horaires d'ouverture du cimetière
8. Bilan saison culturelle 2013
9. Questions diverses
10. Questions des membres

### **1- PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2013**

Le procès-verbal de la séance du 07 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

### **2- AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES NOUVEAUX LOCAUX PERISCOLAIRES**

Monsieur Fichou explique au Conseil Municipal que la base de rémunération du maître d'œuvre a changé du fait de la réévaluation des travaux. Il propose donc le même taux de rémunération à 8,86% appliqué au montant estimé lors de l'ouverture des plis soit 851 000 €.

Délibération n° 1312-77

Objet : Avenant contrat de maîtrise d'œuvre

Vu l'article 19-III du code des marchés publics et la loi M.O.P. qui précisent que les marchés de maîtrise d'œuvre sont passés à prix provisoires pour ensuite passer en définitif en phase PRO (étude de projet),

Considérant la demande de régularisation d'honoraires du cabinet V+C Architecture, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre,

Considérant la note estimative des travaux, référence économique en mai 2013 et l'estimation en phase PRO,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération,

**A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant prenant en compte l'estimation des travaux en phase PRO soit 851 000 €. Le taux de rémunération est inchangé : 8,86%.

### **3- PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS**

Monsieur Fichou rappelle que le Conseil Municipal a pris en date du 6 décembre 2012 une délibération qui décide que la commune va participer à la protection sociale complémentaire facultative en faveur des agents par le biais des contrats labellisés.

70% des communes du Loiret seraient parties sur ce type de contrats.

Monsieur Fichou propose de délibérer sur la proposition de la commission finances.

Délibération n° 1312-78

Objet : Protection sociale complémentaire des agents : montants et répartition

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant la délibération n°1212-17 en date du 6 décembre 2012 prise par le Conseil Municipal de Lailly-en-Val concernant la participation à la protection sociale complémentaire en faveur des agents employés par la commune,

Considérant la proposition de la commission finance,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération,

**DECIDE**

**à l'unanimité,**

**DE VALIDER** le montant de 25 € par agent et par mois répartis à hauteur de 15 € au titre de la santé et de 10 € au titre de la prévoyance sur des contrats labellisés.

**4- ENQUETE PUBLIQUE VOIRIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX**

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'a pas d'obligation d'entretien sur les chemins ruraux contrairement aux voiries communales. La longueur de voirie est le facteur qui intervient dans l'attribution de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Un travail de recensement des voiries communales et chemins ruraux a été effectué par une commission communale. Suite à l'actualisation du cadastre l'an dernier, à la mise à disposition du fond de carte de la commune par le Conseil Général, un cahier des charges va pouvoir être rédigé et permettre la validation de ce classement au cours d'une enquête publique.

Délibération n° 1312-79

Objet : Enquête publique voiries et chemins communaux

Considérant le projet de recensement et de classement de l'ensemble des voiries communales et chemins ruraux de Lailly-en-Val,

Considérant la nécessité de valider ce dossier par une enquête publique,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération,

**DECIDE**

**A l'unanimité,**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager la procédure d'enquête publique préalable au classement définitif et en particulier à désigner un commissaire enquêteur.

**D'APPROUVER** le projet de dossier d'enquête publique.

## **5- SERVITUDES ERDF**

A Monçay, un transformateur va être changé par ERDF sur une parcelle qui appartient à la commune. Pour cette installation, ERDF demande à la commune de signer une convention de servitude à son profit sur cette parcelle cadastrée C304.

Délibération n° 1312-80

Objet : Convention de servitude au profit d'ERDF sur la parcelle C 304

Considérant la nécessité pour la distribution publique d'électricité de mettre un nouveau transformateur à Monçay,

Considérant la demande d'ERDF de constituer une servitude sur la parcelle cadastrée C 304 dont la commune de Lailly-en-Val est propriétaire,

Considérant la proposition de convention de servitudes faite par ERDF pour cette parcelle,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération,

**DECIDE**

**A l'unanimité,**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes concernant la parcelle C 304.

## **6- HORAIRES D'OUVERTURE DU CIMETIERE**

Délibération n° 1312-81

Objet : Horaires d'ouverture du cimetière

Considérant l'obligation de laisser un créneau horaire pour l'accès au cimetière sans public pour une éventuelle exhumation,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération,

**DECIDE**

**A l'unanimité,**

**DE VALIDER** les nouveaux horaires d'ouverture du cimetière :

- du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : 9h - 19h30

- du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : 9h - 17h

## 7- VOTE DES TARIFS 2014

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération,

**VOTE**

**À l'unanimité**

les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

	Services	Montant
<b>Scolaire</b>	Repas de cantine - enfants	3,11 €
	Repas de cantine - adultes	4,48 €
	Garderie scolaire - par séance + 1 heure	2,45 €
	Garderie scolaire - moins d'une heure	1,17 €
	Transport scolaire - forfait mensuel	10,83 €
	Forfait transport et garderie 1 enfant	10,51 €
	Forfait transport et garderie 2 enfants	15,76 €
	Forfait transport et garderie 3 enfants	17,92 €
<b>Photocopie et télécopie</b>	Particuliers - Recto A4	0,35 €
	Particuliers - Recto-Verso A4	0,40 €
	Particuliers - Recto A3	0,50 €
	Particuliers - Recto-Verso A3	0,60 €
	Particuliers - Copie couleur	1,10 €
	Associations - Recto A4	0,10 €
	Associations - Recto-Verso A4	0,15 €
	Associations - Recto A3	0,15 €
	Associations - Recto-Verso A3	0,35 €
	Associations - Copie couleur	0,55 €
	Télécopie (National et intern) 5 feuilles maxi	1,25 €
<b>Location Salle Val Sologne</b>	1 jour week-end Laillylois	140,00 €
	Association extérieure	140,00 €
	Asso locale - manif lucrative (1 gratuite par an quelle que soit la salle)	65,00 €
	Asso locale - manif non lucrative	Gratuit
	Association cantonale	Gratuit
	Week-end Laillylois	280,00 €
	Caution	1 500,00 €
<b>Espace de la Lisotte</b>	Un jour week-end Laillylois	200,00 €
	Week-end Laillylois	400,00 €
	Association locale (1 gratuite par an quelle que soit la salle)	85,00 €
	Association extérieure	175,00 €
	Office (associations et/ou particuliers)	118,00 €
	Caution	1 500,00 €
<b>Location Matériel Communal (CCAS)</b>	Table	3,75 €
	Banc	1,70 €
	Chaise	Gratuit
	Tente (un week-end)	100,00 €
	Caution	500,00 €

Services		Montant
<b>Droits de place (le mètre)</b>	Locaux	0,55 €
	Extérieurs	3,15 €
	Stationnement camping cariste	Gratuit
	Brocante	2,20 €
<b>Concession cimetièrè</b>	10 ans	120,00 €
	20 ans	145,00 €
	30 ans	175,00 €
	50 ans	295,00 €
<b>Urnes funéraires</b>	10 ans	306,00 €
	30 ans	425,00 €
<b>Vacation de police</b>		21,00 €
<b>Garde de chenil (à compter du 2<sup>ème</sup> jour)</b>		18,00 €
<b>Repas du 14 juillet</b>		11,00 €
<b>Soirée Cabaret</b>	Adulte	11,00 €
	Enfant	3,00 €
<b>Divers</b>	Heure de ménage pour nettoyage des salles	30,00 €
<b>Travaux</b>	Travaux communaux (pour 1 heure)	80,00 €
<b>Ticket Sport</b>	Adhérents bénévoles	5,45 €
	Adhérents dédommagés de leurs frais	9,60 €
	Adhérents brevet éducateur fédéral	12,00 €
	Adhérents diplôme d'état ou équivalent	15,80 €
<b>Ticket Sport (pour inscription des enfants à partir d'octobre)</b>		5,90 €
<b>Pêche à l'étang communal</b>	Carte à la journée (2 lignes)	5,50 €
	Carte pour une ligne supplémentaire	3,00 €
	Carte à la journée (Comité d'entreprise)	3,00 €
	Saison complète adulte	56,00 €
	1/2 saison adulte	41,00 €
	Saison complète jeune	27,00 €
	1/2 saison jeune	19,00 €
	Saison canton	87,00 €
	1/2 saison canton	61,00 €

## 8- BILAN SAISON CULTURELLE 2013

Madame Proust fait le bilan de la saison culturelle 2013 conformément à la convention signée en septembre avec les communes de Beaugency et Villorceau.

	Dépenses		Prestations 48,80%	
	prévisionnelles	réalisées	prévisionnelles	dues
Jeux de Vilains				
Festival jardins	11 500 €	11 064 €	5 612 €	5 399 €
Comité des fêtes				
Diamant Bleu	4 400 €	4 688 €	2 147 €	2 288 €
Champaloux	3 475 €	2 700 €	1 696 €	1 318 €
<b>totaux</b>	<b>19 375 €</b>	<b>18 452 €</b>	<b>9 455 €</b>	<b>9 005 €</b>

Délibération n° 1312-83  
Objet : Bilan saison culturelle 2013

Considérant la délibération n°1309-66 du 23 septembre 2013,  
Considérant les manifestations culturelles 2013,  
Considérant le bilan de fin d'année,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération,

**A l'unanimité,**

**DECIDE**

**DE VALIDER** les comptes de la saison culturelle tels que proposés,

**DE VERSER** aux 2 associations organisatrices le montant des prestations dues :

- au comité des fêtes la somme de 3606 € pour Diamant Bleu et Champalou,
- à Jeux de Vilains la somme de 5399 € pour le festival des jardins.

### 9- QUESTIONS DIVERSES

- Un projet de micro-crèches voit le jour à Dry. Les membres du conseil municipal valident la demande de dépôt de flyers en mairie pour proposer ce service.
- Les enfants de l'école maternelle invitent les conseillers au marché de Noël le vendredi 20 décembre dans la salle de motricité à 16h45.
- L'association AVENIR, Loisirs et Culture remercie les membres du conseil municipal pour la mise à disposition des locaux et demande l'achat de nouvelles tables pour la salle Saint Sulpice. L'achat de tables pliantes sera étudié.
- La réforme des rythmes scolaires  
Monsieur Fichou fait le point sur l'évolution de ce dossier (enseignants, associations, autres collectivités...). Un comité de pilotage définira l'évolution du dossier.



**Délibération n° 1312-84**

**Objet : Demande de subvention pour le financement d'un broyeur et d'un désherbeur thermique**

Considérant que la commune de Lailly-en-Val s'est engagée dans la démarche 0 pesticide sur l'ensemble de la commune,

Considérant la nécessité d'acheter un désherbeur thermique pour palier à l'abandon de traitement en secteur urbanisé et sur parking,

Considérant la nécessité d'acheter un broyeur pour permettre le recyclage en interne des végétaux issus des arbustes et de l'élagage et ainsi permettre de consommer moins d'eau et d'obtenir un visuel de meilleure qualité,

Considérant la subvention possible auprès du Contrat Régional de Pays Loire Beauce,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération

**DÉCIDE**

A l'unanimité

**DE SOLLICITER** une demande de subvention auprès du Conseil Régional du Centre dans le cadre du Contrat Régional du Pays Loire Beauce pour l'acquisition d'un désherbeur et d'un broyeur thermiques.

**10- QUESTIONS DES MEMBRES**

Remerciements

Un grand merci à l'ensemble des bénévoles et des personnes qui ont participé à la préparation et à l'animation du marché de Noël.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

- Le présent procès-verbal a été approuvé sans observation à la séance du : 2014

- Le présent procès-verbal a été approuvé à la séance du : 2014

Avec les observations suivantes :

Le Maire,

Yves FICHOU

Les membres présents,

Mme J. BORE,

M. S. BRETON,

Mme Y. CORVISY,

M. G. DAUBIGNARD,

Mme P. DION,

Mme. G. GILLES,

Mme M. JULLIEN,

M. P. LECAS,

Mme M. PELLETIER

M. P. PICHON,

M. J. PIEDALLU,

Mme F. PROUST,

M. G. RENAUD

Mme N. TOURNOIS

Les membres représentés : M. S. GAULTIER (par M. S. BRETON)

Les membres absents : M. Ph. ROULLIER Mme M. VALLET